

Module n°2 : Accompagnement à la mise en place d'une politique de QVT

Contexte

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- Evolutions réglementaires, économiques, organisationnelles, technologiques;
- Evolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail
- Evolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles;
- Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'ANFH met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

Objectifs

- Permettre l'appropriation de la note de cadrage par les équipes
- Former l'ensemble des acteurs à la démarche QVT
- Co-construire les outils de la mise en oeuvre opérationnelle du projet et leur adaptation
- Sonder la dynamique des acteurs dans le cadre d'un COPIL déjà constitué
- Evaluer la pertinence des actions/programmes mis en place et mis en oeuvre
- Formaliser les plans d'actions
- Déterminer le niveau de développement du pouvoir d'agir des salariés
- Professionnaliser les acteurs de la démarche

Programme

1) Cadrage du projet 2) Lancement du projet : présentation et mise en place opérationnelle du projet QVT sur la base des conclusions de la note de cadrage 3) Etablissement d'un état des lieux des réalisations existantes relatives aux thématiques retenues 4) Traitement des priorités dans le cadre des Espaces de Discussion (EDD) 5) Formalisation du plan d'action QVT et accompagnement à la mise en oeuvre des actions 6) Identification des moyens de la pérennisation de la démarche

Public

Ensemble des acteurs porteurs du projet au sein de l'établissement ou des établissements dans le cas d'un groupement

Exercice

2024

Code de formation

PAF03

Nature

AFR

Durée

63 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences